Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store…)
Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.
Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos

Commerces de proximité: Commerces de proximité
Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots
Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Site ville
Site tourisme
Téléphone 04 67 07 73 35
Mail

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :
L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose **geosphere**, un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.
L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.
Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur **geosphere** .
Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site servicepublic.fr :

Formulaire d'aide d'urgence

Accéder au Formulaire

Pour effectuer une demande d'aide d'urgence aux actifs victimes de catastrophe et d'intempéries, il faut remplir le formulaire suivant et joindre les pièces justificatives suivantes :

RIB personnel

Lorsqu'elle est établie, une **attestation de la Mairie** peut être jointe au dossier pour attester de la survenue de la catastrophe ou de l'intempérie.

Le formulaire est à adresser à l'Urssaf via l'espace personnel Urssaf en transmettant la demande par la rubrique : messagerie.

Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00